

Vevey, le 24.11.2015

RAPPORT DU PRESIDENT,

Messieurs et chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Mr. Le Municipal Jérôme CHRISTEN d'avoir accepté notre invitation à cette assemblée générale de l'AUPV. Comme vous l'avez peut-être déjà appris, je confirme avoir pris la décision de ne pas me représenter à la présidence que j'avais acceptée pour un intérim d'une année, mais qui a finalement duré 2 ans. Je vais profiter de ce rapport pour brosser un rappel des événements survenus au port de plaisance depuis la constitution de l'AUPV et des activités de celle-ci au bénéfice des locataires-

DIGUE VAUDAIRE

La grogne des locataires a de fait débutée avec la construction de la digue vaudaire qui, si elle a effectivement pratiquement supprimé tous les inconvénients dus à ce vent, a cependant offert une sorte d'entonnoir permettant aux vagues en vent de s'engouffrer dans le port. Par ailleurs la commune a fait remblayer la chambre de décompression située sous le quai permettant de diminuer très fortement l'impact de ces vagues- C'est l'AMICALE DE LA VOILE de Vevey, l'AUPV n'existant pas encore, qui a tiré la sonnette d'alarme par sa lettre du 14 février 1996; la commune a alors effectué au dessous du caillebotis des places 1 à 7 la pose d'une palissade en bois qui n'a fait que renvoyer les vagues entrant en direction de la digue principale. Une légère augmentation des taxes locatives a été décidée par le conseil communal.

LOTHAR

La tempête du siècle s'est abattue le 26 décembre 1999 sur le port de plaisance, faisant sombrer les caissons 3 et 4 de la digue principale, envoyant par le fond plus de 27 bateaux et rendant le port inutilisable. Immédiatement une assemblée des locataires a eu lieu le 12 février 2000, qui ayant déjà nommé 7 délégués chargés d'entamer au plus tôt le dialogue avec les autorités, se constitue un mois plus tard en une association du nom AUPV (Association de usagers des ports de Vevey). Après bien des péripéties le conseil communal vote en décembre 2000 la reconstruction du port à...3 voix près !!! Seulement voilà que les taxes locatives précédentes vont s'envoler et être multipliées par 2,7 ce que ne peut accepter l'AUPV qui lance une pétition et contacte le conseil d'état, tout ceci sans résultat exception faite quand même pour une taxe ramenée à 230 % au lieu de 270 %.

Côté reconstruction les caissons 3 et 4 ont été reconstruits et protégés par une série de gros blocs mais cette protection n'a pas été prolongée aux anciens caissons 1 et 2 reconnus comme sûrs par les ingénieurs en charge de la reconstruction. L'AUPV a vivement demandé de profiter des machines encore sur les lieux pour prolonger obligatoirement cette protection aux caissons 1 et 2 devant renforcer la sécurité de ces anciens éléments; malheureusement les autorités ont refusé ces travaux devisés à environ frs 300.00.-. Or il est pratiquement certain que cette protection aurait permis

d'éviter les 3,5 millions du remplacement pur et simple des caissons 1 et 2 à la suite de la tempête Cynthia de février 2010.

A la fin de 2001 l'assemblée générale décide à l'unanimité la mise en sommeil provisoire des activités de l'AUPV. Les affaires courantes seront traitées par le Président Jacques CHAPPUIS avec la collaboration de MM. JP. GERBER et D.BURNAT. D. BURNAT est nommé représentant de l'AUPV à la sous-commission municipale « Lac »

CYNTHIA

Les relations entre l'AUPV et la DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ont été tranquilles et normales jusqu'à ce jour de fin février 2010 et la venue de la tempête CYNTHIA, heureusement moins forte que celle de LOTHAR. Il n'en reste pas moins que les anciens caissons 1 et 2 ont été très fortement ébranlés et ce n'est pas moins de 700 tonnes de béton qui viennent sans arrêt cogner lourdement contre la digue provoquant le déplacement de plusieurs centimètres des deux caissons. Les deux responsables de la mise en sommeil de l'AUPV réagissent par lettre du 31 mars 2010 à la MUNICIPALITE au Conseil communal, à la commission de gestion et à la sous-commission « Lac » demandant de prévoir d'urgence la stabilisation provisoire de ces deux caissons dans l'attente de mesures plus importantes très urgentes. Par ailleurs J. CHAPPUIS convoque une assemblée urgente pour décider de la remise en action de l'AUPV qui nomme W. DANGELO comme nouveau président à la suite de la démission de J. CHAPPUIS. W. DANGELO démissionne également 3 semaines après, pour raisons personnelles. D. BURNAT accepte le poste mais ad intérim pour une année.

2 juin 2010. A la sous-commission « Lac » Mr. DUPUIS confirme qu'en l'état actuel et selon les ingénieurs conseil il n'y a pas de danger de renversement des deux caissons
10 septembre 2010- L'AUPV interpelle une nouvelle fois la Municipalité pour demander des mesures urgentes

30 septembre 2010. La Municipalité informe de manière exhaustive le conseil communal sur les résultats de l'expertise de l'ingénieur conseil. La Municipalité opte pour la démolition des anciens caissons et leur reconstruction. Coût des travaux plus de trois millions de francs puis la prolongation de 5 mètres du débarcadère CGN pour environ 800.000.- francs.

Début juin 2011. Début des travaux

18 juin 2011. Réponse de Mad. DESPOT présidente de la commission d'étude à la lettre de 31 mai 2011 de F.BAUAUD, ancien président du Conseil communal. Elle écrit entre autres textuellement « En conclusion à la commission nous nous sommes posés les mêmes questions que les vôtres et sommes arrivés à la même conclusion que le dossier avait été mal entrepris par la commune qui ne semble pas avoir saisi le sérieux de la situation puis entamé une procédure au pas de charge pour rattraper le retard. Nous avons déploré de nombreuses erreurs et particulièrement le manque de contact avec les gens qui connaissent le port. Ceci dît la conclusion à laquelle nous étions arrivés était que les travaux étaient nécessaires et devraient être entrepris rapidement »

NOUVELLE TAXE ET RECOURS

Début 2013 : Comme il fallait s'y attendre la Municipalité a augmenté la taxe d'ancrage de 18%. L'AUPV décide de faire recours auprès de la commission d'impôts de Vevey.

5 février 2013 : Séance de la sous commission « Lac ». Rapport questions du président de l'AUPV à propos de la gestion du port avec demande de réponse écrite.

2 juin 2013. Recours de l'AUPV auprès de la commission d'impôts. Cette dernière rejette le recours de l'AUPV en refusant par ailleurs de répondre aux questions posées par l'AUPV lors de la séance de la sous-commission du « Lac » du 5 février au sujet de la gestion du port en indiquant que les points soulevés avec le déroulement des travaux de réfection du port, leur organisation, leur nécessité, leur urgence, n'étaient pas de son ressort !

31 juillet 2013. L'AUPV à titre collectif et 3 navigateurs à titre privé font recours au Tribunal cantonal qui prend en compte ces recours en demandant à chacun un versement de frs. 2.000.-

30 avril 2015. Arrêt du Tribunal cantonal admettant les recours de l'AUPV et des trois privés contre l'augmentation de taxes entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et annulé par conséquence la décision de la commission de recours communale de recours en matière d'impôt du 21 juin 2013 qui avait en première instance rejeté les recours contre cette augmentation du tarif d'ancrage. Ce recours sera repris au point 6 de l'ordre du jour et de même au point 7 pour les modalités du remboursement du trop perçu.

SOUS-COMMISSION « LAC » -12 MAI 2015

Une discussion générale a eu lieu sur la manière de sécuriser le port à propos des incivilités relevées dans la lettre de Mr. POET à la Municipalité. D. Burnat estime qu'il serait indispensable que la police fasse des tournées d'inspection mais Mr. Martin résume en disant que nous avons fait le tour du projet même si nous n'avons toujours pas trouvé la solution, la pose d'un portail doit être étudiée !

Cette question est reprise à l'ordre du jour cette assemblée sous le point 8

D. Burnat demande ce qu'il en est du projet du nouveau port. Mr. Martin répond qu'il n'y a pas de réponse à apporter quant à cette étude et cette demande d'autorisation est au point mort !!

CLUB HOUSE

Et pour terminer, je ne peux résister à parler de ce projet de club house dont faisait partie l'AUPV avec le SAUVETAGE et l'AMICALE DE LA VOILE. Ce projet qui a débuté en 2002 à l'initiative du Sauvetage LE VETERAN est arrivé à bout touchant en octobre 2010, après 9 ans d'efforts intenses. Un premier permis de construire avait été délivré le 17 août 2005 mais que la nouvelle Municipalité laissa périmer le 17 août 2008 pour remanier un nouveau projet accepté par le Conseil communal qui vota les crédits nécessaires au début de 2009. Un nouveau permis de construire a été délivré en juin 2011 après la levée de l'opposition de l'Hôte du Lac et la Direction des infrastructures

annonce le début des travaux au Comité du projet pour octobre 2011. Hélas toujours par manque de volonté politique la Municipalité décide unilatéralement de renoncer au projet en adressant fin décembre 2011 au comité une lettre signée du syndic annonçant entre autre textuellement : « La Municipalité a décidé de surseoir au projet, ayant clairement voulu élargi sa réflexion avant de se lancer tête baissée dans les travaux de construction du club house » !!

Une foi de plus cela confirme bien hélas que VEVEY ville lacustre continue à ne pas être tournée vers le lac en considérant les navigateurs comme des nantis pratiquant un sport de riches !

Je m'excuse d'avoir été si long, mais je pense qu'il était nécessaire de remettre , comme l'on dit, l'église au milieu du village une bonne foi pour toutes. Je ne voudrait pas terminer sans remercier MM. TEUSCHER et Marc MAURER pour l'immense travail et tout l'aide qu'il m 'on apporté durant ces deux années d'intérim, principalement lors du recours au Tribunal cantonal .

Le président par intérim

Daniel Burnat